



Règlement pour une vie respectueuse en collectivité.

Le Foyer Saint Joseph vous souhaite la bienvenue et veut-vous offrir un cadre favorable au travail dans une ambiance simple et cordiale.

La bonne humeur et la bonne ambiance sont confiées à la responsabilité de chacun.

Votre chambre

- ↪ A votre arrivée et à votre départ un état des lieux sera fait.
- ↪ Une clef de votre chambre vous sera remise.
- ↪ Le(a) résident(e) est responsable de son logement ainsi que du matériel et du mobilier qu'il contient, il assure le rangement et l'entretien¹.
- ↪ Votre nom et prénom sont mis sur la porte de votre chambre afin de situer rapidement toutes les étudiantes et tous les étudiants. Merci de ne pas l'enlever.
- ↪ Pour la décoration de votre chambre, utiliser seulement des épingles pour ne pas abîmer la tapisserie.
- ↪ Les draps, le linge de toilette ne sont pas fournis.
- ↪ Le foyer déclinant toutes responsabilités en cas de vol, veuillez fermer votre chambre à clé (2 tours). Toutefois l'Association sera habilitée à porter plainte ou à agir en justice chaque fois qu'il sera porté atteinte à son bon fonctionnement.

En cas de problèmes techniques ou dégradations accidentelles prévenir immédiatement la Direction.

À tout moment, en présence du résident, la direction se réserve le droit de visite dans les chambres et pourra **confisquer les appareils non autorisés**. En cas d'urgence ou de nécessité technique, toute personne missionnée par la Direction peut être amenée à pénétrer dans la chambre en l'absence du résident, celui-ci en sera tenu informé par la Direction ou le technicien. Pour les autres interventions (réparations, entretiens, aménagements, contrôles de sécurité) les résidents seront préalablement informés pour leur permettre, s'ils le souhaitent, d'être présents mais ils ne pourront s'opposer à cette visite.

Restauration

***Petit déjeuner de 6h00 à 9h30**

***Dîner de 19h à 19h30**

- ↪ Tous les repas doivent être pris en salle à manger.
- ↪ Le repas du soir peut être pris au-delà de 19 h 30 **uniquement** pour ceux (celles) qui ont des cours plus tard et qui ont réservé un plateau. Dans ce cas, la vaisselle doit être nettoyée et rangée par vos soins.
- ↪ Il convient de se conformer aux horaires des repas afin de faciliter le service et le respect des horaires du personnel.
- ↪ La demi-pension comprend le petit déjeuner (assurés tous les jours de la semaine) et le repas du soir (assurés du lundi au vendredi soir sauf jours fériés). **Aucune préférence alimentaire, régime particulier, ne pourra être prise en compte par le service restauration sauf sur présentation d'une ordonnance médicale.**
- ↪ En dehors des horaires d'ouverture de la salle à manger, un espace : « Le Petit Creux » est mis à votre disposition pour les midis et les week-ends (four, micro-onde et plaque chauffante). **Tout matériel utilisé doit être nettoyé et rangé, et le lieu laissé propre.**
- ↪ Il est demandé de s'inscrire sur le calendrier des repas affiché dans la salle à manger, une semaine à l'avance et d'avertir le foyer en cas d'imprévu ou d'absence.

Autres services

- ↪ Une machine à laver et un large espace pour étendre et repasser le linge sont à votre disposition avec une participation financière pour l'usage de la machine à laver.
- ↪ Un photocopieur, une plastifieuse avec une participation financière.

¹ les produits d'entretien ne sont pas fournis



Bruit

- ↪ Pour le bien-être de tous, le calme est indispensable pour travailler et se reposer et particulièrement avant 7h et après 21h30.
- ↪ pour cela éviter de prendre des douches de passer l'aspirateur avant 7h et après 21h, de claquer les portes, ou faire toute sorte de bruit pour ne pas déranger.

Entrées, sorties

Les résidents disposent d'un code pour entrer et sortir en toute liberté, en aucun cas ils ne doivent le communiquer, **la sécurité de l'établissement dépend de la discrétion de chacun**. Ce code change tous les mois. Il est communiqué en interne 24 heures à l'avance.

Les amis

Les chambres sont réservées à leur locataire et ne peuvent être prêtées ni recevoir d'autres personnes quel que soit leur sexe.

Aucune personne étrangère au Foyer n'est autorisée à monter dans les étages.

Si vous souhaitez accueillir exceptionnellement vos amis, uniquement aux heures d'ouverture de l'Accueil (09h/18h), vous devez en faire la demande au préalable, et une salle sera mise à votre disposition.

❖ Absences / Départ du foyer

- ↪ En cas d'absence ponctuelle ou de maladie prévenir immédiatement la Direction.
- ↪ En cas de départ définitif, en informer la Direction un mois à l'avance, au plus tard le 1^{er} du mois de départ, par écrit.
- ↪ Tout préavis de moins d'un mois entraînera la non restitution de la caution.
- ↪ Toute détérioration entraînera la non restitution de la caution.

Important

- ↪ Par mesure de sécurité, sont prohibés : les bougies, l'encens, les appareils à gaz et électrique (bouilloire) .
- ↪ Il est de ce fait interdit de faire sa cuisine dans sa chambre et d'obstruer les détecteurs de fumée.
- ↪ Par mesure de sécurité également, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et les lieux communs. Un espace fumeur est prévu dans la cour côté cuisine.
- ↪ **L'usage et le commerce de drogue ou d'alcool sont strictement interdits et entraînent le renvoi immédiat.**
- ↪ Les animaux ne sont pas admis.

Exclusion

Le non-respect du règlement du foyer peut conduire à un avertissement voir à une exclusion définitive.

La Direction du foyer, après consultation de la Présidente de l'Association ou de son représentant, pourra exclure sans délai tout résident pour des faits susceptibles d'être des infractions pénales, des manquements au règlement ou compromettant la moralité du foyer.

Avant son exclusion, chaque résident pourra s'il le souhaite être entendu par la Président(e) ou son représentant(e).

La totalité du mois en cours (loyer et pension) sera conservée au titre de l'indemnisation de la chambre et la nécessité pour l'Association de trouver un nouveau résident.

La Direction se réserve le droit de ne pas retenir la demande de réinscription d'un(e) étudiant(e).

Ce règlement vise à ce que vous viviez pleinement votre séjour au foyer Saint Joseph.